

Subventions pour congrès

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal de décider le versement des subventions suivantes :

* 20 000 F à la Fondation Maréchal de Lattre pour l'organisation, le 13 octobre prochain, d'une série de manifestations commémorant le centenaire de la naissance du Maréchal de Lattre et son séjour à Besançon au cours de la deuxième Guerre Mondiale.

* 10 000 F pour le Congrès de Pharmacologie Clinique (Professeur BECHTEL) des 24 et 25 octobre prochain, dans le cadre de la coopération européenne dans le domaine scientifique et technique (COST). Les douze pays européens enverront à Besançon des universitaires, des autorités administratives et des représentants des industries pharmaceutiques.

En cas d'accord, la dépense totale, soit 30 000 F, sera imputée sur les crédits disponibles du BP 1989, chapitre 961.4/657 CP 52 code service 00200.

M. NACHIN : On propose d'allouer 20 000 F à l'Association Maréchal de Lattre pour organiser le 13 octobre prochain, une série de manifestations commémorant le centenaire de la naissance du Maréchal de Lattre, je crois que la demande faite par le CCPPO a été beaucoup plus modeste !

Je souhaiterais que le Conseil Municipal vote une subvention qui servirait de soutien financier aux familles des travailleurs de chez Peugeot en grève. Il ne s'agit pas d'aider d'une façon ou d'une autre, l'action menée par les syndicats, c'est leur propre affaire, mais il s'agit d'aider les familles qui se trouvent souvent dans des situations très difficiles quand on sait que les salaires de chez Peugeot -et cela justifie la grève- sont vraiment très modestes et que plusieurs semaines de grève vont rendre les fins de mois extrêmement difficiles. Je souhaiterais que le Député-Maire intervienne en tant que Député auprès du Président, M. CALVET, pour l'inciter à ouvrir des négociations. Ma question porte sur le souhait que le Député-Maire intervienne, peut-être l'a-t-il déjà fait, je ne sais pas, auprès de M. CALVET...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je n'ai pas de comptes à rendre...

M. NACHIN : ...puisqu'il est Député du Département...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Non... Il faudra revoir votre éducation civique, Monsieur NACHIN, je suis Député d'une circonscription.

M. NACHIN : Vous êtes quand même Député du Doubs, non ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Non, de la première circonscription du Doubs.

M. NACHIN : C'est-à-dire que ce qui se passe à Sochaux...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je ne veux pas dire du tout que ce qui se passe à Sochaux ne m'intéresse pas. Je vous reprends sur le fait que vous me dites être Député du Doubs, je dis non. Juridiquement, vous avez tort.

M. NACHIN : Vous avez sans doute raison et je souhaiterais que le Conseil Municipal se prononce sur une subvention pour les familles des travailleurs en grève de chez Peugeot, accompagnée d'une demande d'ouverture des négociations. Alors cette subvention, à mon avis, ne pourrait pas être inférieure à celle qui a été allouée à la Fondation Maréchal de Lattre.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Il ne faut pas tout mélanger, M. BARETJE nous proposait, suite à un certain nombre de demandes pour des congrès ou des commémorations une subvention de 20 000 F. Ce qui est proposé par M. NACHIN, et qui n'a pas été vu ni dans une commission ni en Municipalité, ne peut être retenu pour l'instant. Je signalerai simplement à cette assemblée qu'en ce qui concerne les

mouvements de grève, la politique cohérente de la Municipalité a toujours été de ne pas accorder de subvention à un mouvement de grève. Lorsqu'il s'agit de grèves qui touchent des travailleurs de Besançon, nous orientons les travailleurs en difficulté vers les services sociaux et ils sont aidés individuellement, mais l'habitude a été prise ici de ne pas adresser de subvention à un mouvement social quel qu'il soit ; nous ne l'avons pas fait, même au moment où le conflit LIP redoublait d'intensité et je pense qu'il n'est pas utile de retenir la demande qui est faite ce soir. Par contre, en ce qui concerne le conflit Peugeot, j'aurai une communication à vous faire, tout à l'heure, en fin de séance.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.